



Contrat d'extra restauration

Par **betrancourt**, le **25/02/2009** à **21:32**

bonjour,

je travaille pour une association sportive loi 1901 (golf).
nous avons un club-house permettant d'accueillir et de restaurer les membres du club (pas de licence permettant d'ouvrir le restaurant à une clientèle extérieure). nous ne sommes pas régis par la convention collective de la restauration, et gérons le restaurant en direct (pas de gérance).

peut-on néanmoins faire appel à des contrats d'extra pour le service en restauration ?

merci